

	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Prestations de Formation et de Bilan de Compétences) ET GRILLE TARIFAIRE</b>	Mis à jour le : 2022-03-10
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Documents contractuels

A la demande du Client, LE CARRÉ RH lui fait parvenir une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage LE CARRÉ RH lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée à l'issue de la formation. Une inscription est définitivement validée lorsque le devis et/ou la convention de formation sont signés. LE CARRÉ RH convient avec le Service Formation ou toute personne engageant le client par sa signature sur la Convention de Formation : du lieu ou modalités de la formation (présentiel, à distance), des dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, un certificat de réalisation est adressé au Client.

### Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (20%).

Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société LE CARRÉ RH à réception de facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, LE CARRÉ RH se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### Subrogation et règlement par un OPCO ou tout autre financeur

En cas de règlement de la prestation par un OPCO ou tout autre financeur, il appartient au Client :

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
  - de joindre à l'organisme LE CARRÉ RH une copie de l'accord de prise en charge ;
  - de s'assurer de la bonne fin du paiement
- et, en cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO ou l'organisme financeur, le solde sera facturé au Client. Si LE CARRÉ RH n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO, le Client sera facturé du coût total de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par LE CARRÉ RH est effectué sur demande écrite du

### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation LE CARRÉ RH, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, LE CARRÉ RH pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à LE CARRÉ RH à titre d'indemnité forfaitaire.

si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à LE CARRÉ RH à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

### Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à : [cabinet@lecarrerh.fr](mailto:cabinet@lecarrerh.fr)

### Informatique et libertés - RGPD

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à LE CARRÉ RH en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de LE CARRÉ RH pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Le client autorise Le Carré RH à le citer parmi ses références clients. Le Délégué à la protection des données désigné à la

Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

CNIL est Véronique Villette N°DPO-101256. Pour toute question relative à la RGPD [v.villette@lecarrerh.fr](mailto:v.villette@lecarrerh.fr)

Siège Social : Le Carré RH 2 Bd Berthelot bât B 34000 Montpellier | Tel : 09 54 51 44 41 | [www.lecarrerh.fr](http://www.lecarrerh.fr)

SARL au capital de 5 000 euros - SIRET 75134654500039 RCS de Montpellier | Le Cabinet est certifié ISO 9001

sur l'ensemble de ses activités : Solutions en Recrutement, Ingénierie de Formation, Appui Conseil en Stratégie et RH



### Renonciation

Le fait, pour LE CARRÉ RH de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel ou les prestataires contractuels ou indépendants engagés pour la réalisation de la formation (consultants/formateurs) de l'organisme LE CARRÉ RH ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non respect de la présente obligation, le Client devra verser à LE CARRÉ RH à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché ou pour le cas d'un consultant formateur prestataire, le montant forfaitaire de 15000 €HT à titre de dédommagement.

### Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre LE CARRÉ RH et ses Clients.

### Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de LE CARRÉ RH qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### Election de domicile

L'élection de domicile est faite par LE CARRÉ RH à son siège social au 2 Boulevard Berthelot bât B 34000 Montpellier.

# GRILLE TARIFAIRE

## PRESTATIONS DE FORMATION

### Maj le 10/03/2022

#### 1. PRESTATION DE BILAN DE COMPÉTENCES :

**Bénéficiaire : 1 personne (Accompagnement individuel à toutes les étapes du Bilan)**

**Coût du bilan de compétences : 2000 € HT soit 2400 € TTC**

**Financement : [Voir les modalités de financement](#)**

**Lieu des RDV : au centre Le Carré RH 2 Bd Berthelot 34000 MONTPELLIER**

**Durée des séances : 1h30 à 2h selon planification avec le bénéficiaire validée avant le démarrage de la prestation à l'issue du rdv préliminaire.**

**Durée totale de l'accompagnement : 24 heures (signature de la feuille d'émargement)**

#### 2. FORMATION SUR MESURE EN CENTRE OU INTRA-ENTREPRISE :

**Nombre de participants : groupe(s) de 1 à 8 Participant(s) dans les locaux du Carré RH.**

**Coût de formation : à partir de 890 €HT par jour de formation (7h).**

Une analyse du besoin préalable permet d'établir une proposition sur mesure et d'établir pour chaque demande, une offre spécifique adaptée aux attentes de la structure, du public à former, des objectifs et modalités d'intervention envisagé.

**Pour toute demande, le délai de contact du Carré RH pour analyse du besoin se fera dans un délai de 48h.**

Formation présentielle, dans les locaux de l'entreprise ou dans nos locaux. Frais de repas et d'hébergement stagiaire(s) éventuels à la charge du stagiaire ou de l'entreprise. Frais de repas, déplacement, hébergement du formateur en sus (hors département 34).

**Toute demande sera étudiée et fera l'objet, après analyse du besoin, d'une réponse personnalisée sous 7 jours maximum. Vous pouvez nous contacter par mail : [contact@lecarrerh.fr](mailto:contact@lecarrerh.fr) ou par téléphone : 06 52 16 66 90**